

## **L**a démarche partenariale du programme Accelair de Forum réfugiés est étendue au niveau national.

Depuis 2002, le programme Accelair de Forum réfugiés accompagne les réfugiés statutaires dans leur accès au logement et à l'emploi. Son bilan très positif a attiré l'attention du gouvernement qui le missionne aujourd'hui pour transmettre son savoir-faire à l'ensemble du territoire métropolitain. Le respect de l'intégrité des territoires et de leurs pratiques locales en matière d'insertion sera une des clés du succès de la démarche.

Un cap symbolique a été franchi. En août dernier, le programme Accelair a enregistré son millième logement. En six ans, il a ainsi permis le relogement de 3.275 personnes.

Dès l'origine, les promoteurs de ce programme porté par Forum réfugiés ont la conviction qu'il est nécessaire de croiser les responsabilités pour aider les professionnels de l'asile et de l'insertion à combiner leurs domaines d'intervention. La réussite d'un parcours d'installation définitive d'un ménage réfugié dépend beaucoup de cela. Au début, l'enjeu était de trouver le moyen de développer l'offre de logements pour les réfugiés et ainsi, améliorer la fluidité dans les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). La réponse fut d'apporter une caution « emploi » aux bailleurs et réciproquement, une caution « logement » aux employeurs ; de façon à rassurer les deux principales parties prenantes en leur donnant des garanties d'insertion rapide. Non seulement le programme a permis d'économiser des millions d'euros en hôtel, ouvrant ainsi les CADA aux personnes jusque là restées moins prioritaires que les familles, mais l'efficacité des professionnels de l'asile et de l'insertion a produit des réductions de délais plutôt encourageants : moins de neuf mois pour obtenir un logement et un premier emploi.

Dès la mise en route d'Accelair, les admissions dans le programme ont augmenté de façon exponentielle. Au bout de la première année seulement, l'effectif des bénéficiaires du programme avait triplé. Cette hausse doit néanmoins être relativisée car elle est aussi le résultat de la carence de ces dernières années en matière d'accompagnement des réfugiés. Malgré tout, fort de leur expérience, notamment celle de l'accueil massif de réfugiés Kosovars, les professionnels de terrain se sont aisément mobilisés autour des nouvelles formes de partenariat, notamment avec des référents « emploi » et des listes d'employeurs fournies par des Clubs d'entreprises, des organisations syndicales (CGPME, Médef, UPA...) et des services spécialisés tels que les agences ANPE et les Missions locales. Par ailleurs, des expériences sont régulièrement réactivées avec l'AFPA et les organismes linguistiques pour former simultanément au métier et au français. Ces formules intitulées « FLE-Métiers » facilitent remarquablement l'embauche directe. A propos du volet logement, les efforts ont été soutenus par des groupements de bailleurs avec qui un accord collectif a pu être signé, et par lequel ces derniers s'engagent à fournir un volume de logements qui n'a jamais cessé d'augmenter tous les ans. De son côté, une Coordination départementale assure le suivi dès le relogement.

Ces résultats encourageants et le mode de coopération mis en place dans le cadre du programme Accelair ont fortement inspiré la rédaction de l'article 30 de la loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. Celui-ci prévoit désormais que « *l'étranger qui a obtenu le statut de réfugié en application du présent livre VII et a signé le contrat d'accueil et d'intégration [...] bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour l'accès à l'emploi et le logement. A cet effet, l'autorité administrative conclut avec les collectivités territoriales et les autres personnes morales concernées ou souhaitant participer à cet accompagnement une convention prévoyant les modalités d'organisation de celui-ci* ».

Afin de mettre en œuvre cette avancée législative, le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire a mandaté Forum réfugiés pour présenter sa méthode à d'autres territoires et transmettre son savoir-faire, si le contexte local le permet. La tâche n'est pas évidente car les territoires disposent généralement déjà de leur propre organisation (plateforme, commission, etc.) et peuvent redouter une intervention extérieure faisant fi des pratiques et des particularités locales. Consciente de cet écueil, l'équipe de Forum réfugiés se positionne comme un service d'appui à la demande des acteurs et sera soucieuse de respecter l'intégrité des ressources et les organisations existantes afin d'éviter les perturbations néfastes. C'est pourquoi, avant tout changement éventuel, une première phase de diagnostic devra faire un état des lieux précis des dispositifs et des réseaux existants, du nombre de réfugiés, de la situation du parc immobilier, des contraintes et des ressources du territoire, des besoins de développement et des acteurs concernés, qu'ils soient professionnels de terrain ou donneurs d'ordre et financeurs.

Dans un premier temps, cette phase de diagnostic aura lieu dans cinq régions pilotes avant la fin de l'année 2008. A l'issue de ce premier contact avec le terrain, trois régions seront retenues pour une phase d'expérimentation avant une diffusion du projet sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le chantier est vaste et difficile mais le défi qu'il représente est passionnant. Il est porteur des valeurs qui sont au fondement même du programme Accelair : la volonté de promouvoir de véritables modes de coopération à l'échelle d'un territoire et l'impératif moral de passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Le véritable défi réside cependant aujourd'hui dans notre capacité à être toujours *aidant et non pas contraignant* pour accompagner, de la manière la plus pertinente possible, le parcours d'insertion des réfugiés dans notre pays.

Gérald Julien  
Directeur du bureau d'études RGM

Mohamed Diab  
Directeur adjoint à l'intégration de Forum  
réfugiés